

A L'ASSEMBLEE GENERALE DE MONTPELLIER LE 3 JUILLET 1982

Un rapport moral n'est ni un bilan, ni un programme, mais un exercice hybride qui s'inspire de celui-ci pour mieux esquisser celui-là.

Exercice périlleux aussi, puisque tout est dit, et même écrit, du bilan dans le compte rendu d'activité, alors que rien ne peut être dit du programme sans paraître anticiper sur nos travaux à venir.

Plus que jamais toutefois, le rapport moral est un moment important puisqu'il nous oblige à nous situer, non plus comme avant-hier en spectateurs impuissants du lent naufrage de l'éducation et de la culture, non plus comme hier -c'était à Reims- il y a tout juste un an, en spectateurs éblouis d'une victoire tellement espérée, mais en participants déterminés d'une expérience passionnante, longue et difficile, au cours de laquelle les raisons de se réjouir se mêlent de quelques traces d'amertume. Pour que celles-ci ne l'emportent pas peu à peu, pour que la morosité passagère ne se transforme pas en critique stérile, nous avons besoin de toute notre lucidité. Il nous faut dire simplement et clairement ce que nous inspire cette année de Gouvernement de la Gauche. Mais, aussi si nous sommes bien satisfaits de nous-mêmes, si nous avons fait, non pas le possible -ce qui serait banal-, mais davantage.

Nous avons à dire, en toute indépendance, ce qui nous déçoit, nous alarme, mais aussi nous rend optimistes, ce que nous pensons qu'il faut faire, mais aussi ce que nous pensons faire. Des appréciations, certes, mais aussi des propositions, et, pourquoi pas des revendications.

Il n'appartient pas à la Ligue de porter jugement sur chacun des actes du Gouvernement. Nous ne sommes pas une organisation ayant pour fonction de traiter de politique générale, car nous ne sommes pas un parti. Nous ne nous considérons pas davantage comme des spécialistes à courte vue, refusant de sortir à tout prix du domaine limité qui est de leur compétence théorique.

Notre conception laïque de la vie en société ne fait pas de l'éducation et de la culture des objets à part, distincts des processus politiques, économiques et sociaux, mais au contraire des éléments prenant part entière au développement d'une société. Nous serions bornés ou aveugles si nous pensions qu'éducation et culture n'ont rien à voir avec la défense des libertés, la lutte contre le chômage, la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise. Nous devons au contraire examiner l'incidence des mesures prises sur l'évolution des mentalités et la transformation des équilibres sociaux.

Mais, nous pensons aussi que la culture n'a pas simplement à attendre d'être transformée passivement par des mesures extérieures à son champ propre. Il lui faut aussi intervenir d'elle-même, quelquefois en soutien, le plus souvent en initiatives amorçant le changement. Là est notre terrain, là est le lieu par excellence de notre intervention.

Mais, avant de revenir sur ce terrain : une remarque d'ordre général et d'actualité : chacun mesure que les décisions prises aujourd'hui ne peuvent avoir d'effet immédiat, d'autant qu'elles se heurtent aux agressions extérieures, mais aussi intérieures, à

l'encontre de notre économie. De plus, le poids de l'héritage de la gestion laissé par 23 années d'un Pouvoir de Droite, pèse lourdement et rend beaucoup plus difficiles les résultats que l'on attend d'une politique nouvelle. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a été conduit à procéder par voie législative au blocage des prix et des salaires. Une politique rigoureuse doit être menée pour réduire l'inflation, et le Gouvernement, pour juguler la hausse des prix, devait -il aurait sans doute dû le faire plus tôt-, se donner les moyens de maîtriser les facteurs inflationnistes, notamment ceux qui résultent des structures de la production, de la commercialisation, et des revenus non salariés. Sur ce terrain, les partenaires sociaux prendront leur responsabilité.

Pour notre part, réaffirmons la nécessité de l'effort collectif et de la rigueur, mais aussi l'importance de la solidarité et de la lutte contre les inégalités.

Nous dirons aussi l'importance que nous attachons à ce que soient tenus les engagements, mais nous aurons, sur le terrain de l'école, l'occasion d'y revenir.

Si un soutien du Gouvernement ne signifie pas accord inconditionnel, ne soyons pas de ceux qui ne feraient plus la différence entre la gestion actuelle et la gestion passée. Nous l'avons dit il y a quelques instants : si dans ce rapport nous ne manquerons pas de souligner les points sur lesquels nous réclamons d'autres orientations, nous n'oublierons cependant pas qu'une politique menée par la droite ne prendra jamais en compte la réalisation de nos objectifs.

Partenaires pour le changement, non soucieux d'un quelconque démarcage, faisons en sorte que la majorité de Gauche le rende perceptible à la grande majorité de nos contemporains. C'est ce que nous attendons, et c'est pour cela que nous savons que seule la durée permet la mesure de la volonté politique et apporte les satisfactions de la récolte.

C'est ainsi que nous entendons mettre en évidence, sur notre terrain, les actes significatifs qui ont marqué l'année écoulée. Quels sont ces actes, et en quoi justement sont-ils significatifs ?

En premier lieu, revenons sur l'instruction signée par le Ministre de l'Education Nationale à l'occasion du Congrès de la Jeunesse et au Plein Air et qui traite de la mise à disposition des personnels au bénéfice des associations prolongeant l'action du Service Public. C'est là un événement majeur. Tout d'abord parce qu'il officialise l'existence de mises à disposition, ce que nous n'avons jamais obtenu depuis l'origine. En ce sens, le paragraphe indiquant "qu'il est donc nécessaire que le Ministère de l'Education Nationale continue de prendre part à des actions qui le concernent directement et que cette participation soit considérée comme faisant partie intégrante de sa mission" est significative d'une volonté politique.

Au-delà de cette reconnaissance sur le fond, d'autres points de cette instruction correspondent pleinement à nos revendications :

1 - L'énoncé des critères d'habilitation qui subordonnent l'attribution éventuelle de mis à disposition, doit permettre de ne retenir que des associations qui placent leur action dans un cadre qui respecte les principes fondamentaux du Service Public. Rappelons notamment :

- . ouverture de l'association en dehors de toute discrimination idéologique et sociale,
- . respect des consciences et du pluralisme de pensée (l'association ne pouvant avoir pour objet le prosélithisme politique ou religieux)
- . le caractère social et non lucratif des activités de l'association afin qu'elles restent accessibles aux moins favorisés.

Il s'agit là de caractéristiques qui confirment le caractère laïque du Service Public. Ce caractère affirmé, il ne peut être envisagé de placer des fonctionnaires en situation de mise à disposition auprès d'organismes qui, dans leur nature même, ne peuvent leur proposer un cadre d'intervention compatible avec leur mission.

2 - La signature d'une convention entre chaque association habilitée et le Ministère doit faire apparaître notamment :

- . les types et secteurs d'activités pour lesquels le Ministère et l'association décident de coopérer,
- . la nature et la finalité des actions à entreprendre.

3 - L'affirmation que tous les personnels de l'Education nationale peuvent être concernés par une mise à disposition (enseignants et autres personnels de toutes catégories de tous grades).

Ainsi pourrions-nous recruter des responsables répondant par leur formation et leur qualification à la nature des postes et à la diversité de nos activités.

4 - La reconnaissance qu'il n'appartient pas à l'Administration d'imposer à une association une personne que celle-ci n'aurait pas accepté, ce qui a pour conséquence que la mise à disposition résulte d'un accord des trois parties concernées : Ministère, association bénéficiaire et fonctionnaire candidat à l'emploi.

5 - La reconnaissance du fait que le fonctionnaire mis à disposition continue à assurer une mission de même nature que celle qu'il accomplirait au sein du Service Public.

6 - Le fait que la mise à disposition n'est plus annuelle, mais valable pour une période de 5 ans, période qui peut être renouvelée dans la mesure où le fonctionnaire accède à des responsabilités qui justifient une expérience de longue durée.

A ce titre, soulignons aussi la reconnaissance d'une première année donnant lieu à nomination "à l'essai".

7 - La reconnaissance que les Commissions administratives paritaires auront à se prononcer sur l'attribution au bénéfice d'agents mis à disposition, d'indices fonctionnels, ou l'accès à des emplois ou des grades, dans la limite des dotations prévues au Budget.

8 - Enfin, la création, au niveau national et régional, d'organismes paritaires (CNACEP et CRACEP) ayant pour objet de traiter de toutes questions concernant les associations habilitées et les personnels mis à disposition, cette création étant complétée par la mise en place d'un bureau au Ministère, chargé spécialement de la gestion des postes, et ce au sein de la Direction des Affaires générales.

L'ensemble de ces dispositions témoigne de la volonté politique nouvelle, quelques mois après les décisions prises par Monsieur BEULLAC pour supprimer progressivement les mises à disposition.

Cependant, il nous faudra aller au-delà, et notamment :

- veiller à ce que les budgets à venir concrétisent l'ambition du projet en créant des postes, même si nous reconnaissons la priorité qui doit être accordée à la couverture des besoins au niveau des établissements,
- prendre l'initiative pour formuler le contenu de la convention liant notre Mouvement au Ministère. C'est dans ce texte que doit être affirmée et reconnue la globalité de nos interventions :
  - . dans l'école,
  - . autour de l'école,
  - . après l'école
 ainsi que l'ensemble des techniques culturelles, de loisir, audio-visuelles, sportives, scientifiques, sociales qui constituent nos moyens d'intervention,
- veiller, dans le cadre des créations à venir, à une juste répartition entre les associations concernées. Sans doute doit-elle permettre l'amélioration de la situation d'associations nationales ne disposant aujourd'hui d'aucun poste, ou d'un nombre trop restreint de postes.

Mais, il faudra aussi tenir compte, au-delà des projets et des ambitions légitimes, de la réalité du travail accompli sur le terrain.

Pour de nombreuses FOL, le problème est aujourd'hui posé : le volume actuel de leurs interventions est tel qu'elles ne pourront plus poursuivre leurs efforts si des moyens nouveaux ne leur étaient pas accordés. Pour autant, nous ne devons pas sous-estimer le fait qu'il n'appartient pas au Ministère de l'Education Nationale de prendre en charge des activités relevant de la responsabilité d'autres départements ministériels.

Pour autant, nous ne devons pas non plus laisser subsister à l'intérieur de notre Mouvement certaines carences dans des secteurs qui concernent l'école, je pense en particulier à la formation initiale et continue des enseignants.

Sur ces perspectives, nous réunirons demain une Commission qui aura à formuler nos propositions pour les négociations à venir.

Autre acte significatif : un an après la création d'un Ministère du Temps Libre, des indications tangibles apparaissent. Un tel Ministère, par le terrain qu'il occupe et la personnalité de son titulaire, est, pour la Ligue, une occasion d'avancer.

Fidèle à vos engagements, vous avez, Monsieur le Ministre, contribué à donner à la notion de "temps libre", associée naguère au seul loisir, une dimension politique. Dans l'immédiat, au lendemain de plusieurs années d'asphyxie progressive, nous mesurons à leur juste prix :

- les majorations importantes des subventions de fonctionnement,
- les créations de postes de professionnels. La Ligue, pour ce qui la concerne, ne disposait en mai 1981 que de 13 postes FONJEP, et ce depuis la création de cet organisme. Aujourd'hui, cette dotation a été multipliée par 10. C'est là un effort considérable qui, de plus, marque la reconnaissance de l'importance des actions menées sur le terrain par notre Mouvement.

- la mise en place du Haut Comité du Loisir Social de l'Education Populaire et des Activités de pleine nature,
- la volonté affirmée de donner à l'Education Populaire -nous y reviendrons- sa dimension politique

Significatif aussi : le fait que le Service Public précise ses interventions, délimite son secteur de compétence, assume sans ambiguïté ses responsabilités.

L'exemple des bibliothèques Centrales de Prêt, mieux encore que celui des Centres Publics de Formation, ou -pour l'instant encore) des CREPS avec leur nouvelle vocation de Centres régionaux de formation, nous permet, parce qu'il est en même temps une épreuve pour nos propres structures, de mieux illustrer une nouvelle détermination du Pouvoir.

Chaque département, désormais, aura sa BCP. Nous disons : c'est bien ainsi. Il est de la responsabilité du Service Public de gérer les moyens publics et d'assurer la couverture du territoire. Il nous revient par contre, à nous qui dans de nombreux cas avons suppléé aux carences publiques -et je reviendrai sur la nécessaire clarté du partage-, il nous revient de négocier avec chaque BCP les conditions de participation des usagers, et de prise en charge -sans exclusivité) de certaines fonctions d'animation.

Nous approuvons de même, et sommes prêts pour notre part à tirer les conclusions de cette orientation, les nouvelles mesures prises pour les 16/18 ans. Nous sommes d'accord pour rompre avec le système sur-protégé que constitue, en matière de formation professionnelle, le seul établissement scolaire. S'ouvrir sur l'entreprise, être attentifs aux débouchés réels, ne pas perpétuer le handicap accumulé au cours du cursus scolaire antérieur : ce sont là des impératifs qui justifient le dispositif ouvert qu'on nous propose. A nous de nous y intégrer dans le même esprit que celui que j'ai décrit à propos des BCP. Nous serons jugés sur notre capacité de mettre en oeuvre des programmes, à conduire le débat avec les partenaires concernés, à utiliser nos supports de presse pour faire des propositions concrètes, à intervenir dans la formation des formateurs.

Le développement des radios locales va pour nous dans le même sens. Au-delà des caractéristiques actuelles, qui ne sont que provisoires, nous saluons la mise en place d'un véritable système de communication sociale. Là encore, le Service Public assure l'infrastructure, garantit les moyens, encourage à de nouvelles pratiques. Bien des attitudes du passé sont à réévaluer. Nous aurons, là comme ailleurs, à inventer de nouveaux types de concertation. Nous aurons à être présents comme acteurs de la communication sociale au niveau local. Cela dépendra de notre aptitude à assurer les missions qui nous seront confiées et de notre force fédérative.

Dernier point significatif sur lequel je voudrais insister pour clore cette liste d'ailleurs non exhaustive : la prise en compte, à part entière, d'un phénomène jusque-là masqué ou sous-estimé : l'Economie Sociale. L'expression n'est pas nouvelle, pas plus que le phénomène, mais la réalité qu'elle recouvre a désormais droit de cité. Plusieurs mesures concrétisent cette reconnaissance politique, et, en particulier la création d'un organisme interministériel : la "Délégation à l'Economie Sociale" placée sous la responsabilité de notre camarade Pierre ROUSSEL. De quoi s'agit-il ? En bref, d'entreprises appartenant à un tiers secteur, ni étatique, ni capitaliste, dont la finalité n'est pas la recherche d'un profit distribué : entreprises mutualistes, coopératives, associatives. A l'ombre de leurs puissants homologues -qui ont polarisé les conflits idéologiques depuis plus d'un siècle-, la Droite pour le privé, la Gauche pour le nationalisé, ces entreprises, d'abord modestes, ont fini par peser d'un poids non négligeable sur le marché. Ainsi, récemment, par sa présence au Congrès de la FNMF, le Président de la République, a tenu à souligner l'importance du fait mutualiste dans notre pays.

Autre fait important : la création auprès de la délégation d'un "Comité Consultatif de l'Economie Sociale" qui a la charge de procéder aux études concernant ce secteur et de procéder aux études concernant ce secteur et de proposer les mesures favorisant son expansion. Membres de ce Comité, nous y avons demandé l'examen du thème suivant : "les associations loi de 1901 et la gestion d'activités de service".

Prendre en compte l'Economie Sociale atteste de la volonté du nouveau Pouvoir qui n'est pas animé en la circonstance d'intentions étroitement économistes, mais vise à instaurer une nouvelle morale économique qui est pour nous l'indice révélateur du "changement". Ceci nous concerne directement. Depuis plusieurs années, en effet, le fait associatif se cherche entre deux sollicitations perçues comme contradictoires :

- d'un côté l'association se vit comme Mouvement caractérisé par l'adhésion volontaire des individus, et voué à la défense d'idées, de causes, tourné vers la construction en commun,
- d'un autre côté - et nous le savons bien à la Ligue de l'Enseignement-, l'association doit vivre, et elle vit, à peu de choses près, comme une entreprise qui vend ses produits à des consommateurs.

Cette double nature apparente de l'association pose un problème politique important. Il est évident en tout cas que par son versant gestionnaire, l'association est à part entière dans le secteur de l'Economie Sociale.

On a voulu voir une contradiction entre cet attachement à des idées et les formes de rentabilité qui lui accordent une protection ambiguë.

Remarquons d'abord que nous n'avons pas le choix dans une économie libérale. Mais, de surcroît, nous pouvons affirmer en toute clarté que le modèle de l'Economie Sociale montre mieux la cohérence de notre démarche. Peut-être en effet y aurait-il eu dérapage si l'association, vivant alors hors de sa propre famille, en était venue à adopter les méthodes de gestion du secteur capitaliste.

Il me semble que la Liste, pourtant incomplète de ce que j'ai appelé des "actes significatifs" est assez longue pour constituer un bon dossier à porter au crédit de l'action gouvernementale. Cela nous met à l'aise pour mettre l'accent sur des mesures attendues, dont certaines sont urgentes. Attardons-nous sur deux domaines où la situation ne saurait durer sans dommages.

Tout d'abord, il n'est plus possible de tergiverser pour la mise en place du Service Public unifié et laïque de l'Education Nationale. La prochaine rentrée scolaire, dans deux mois donc, va être doublement importante. L'opinion publique attend qu'elle "se passe bien", expression consacrée qui signifie que tout le monde attend du Service Public qu'il réponde aux attentes en matière de proximité, de débouchés professionnels, de conditions d'accueil et d'enseignement. Par ailleurs, c'est seulement lors de la prochaine année scolaire, que nous pourrons mettre en parallèle l'Enseignement Public -et les moyens dont il disposera- et l'Enseignement privé sous contrat. Rappelons que, dans le budget 1982 -dont après la victoire de la Gauche- la croissance des crédits attribués à l'Enseignement privé a été, à 5 points près, plus importante que celle dont a bénéficié l'Enseignement Public.

Nous avons mesuré les contraintes qui ont pesé sur ce premier budget. Nous n'aurions, pour 1983, les mêmes raisons d'être silencieux. Hors de toute mesure législative, c'est sur ces deux aspects que nous jugerons : nouveaux moyens pour le Service Public lui permettant de répondre aux besoins, recul de la progression des crédits pour le Privé.

Mais, il faudra aller plus loin. Il faudra faire enfin -et cela, nous le savons, ne peut être l'affaire d'une rentrée-, l'Ecole de l'Education Permanente. Alors, c'est dans la dynamique d'une construction de notre temps, répondant aux besoins des Français et de notre société, que sera réglée dans notre pays la question scolaire, et que seront abrogées les lois anti-laïques. Nous reviendrons, en conclusion de ce rapport, sur ce point essentiel.

Mais, il est tout aussi urgent d'affirmer et de définir une politique globale, cohérente et démocratique du développement culturel. Il faut que progressent, dans la clarté, les interventions publiques. Trop souvent, les Fédérations départementales mettent en cause les Administrations pour leurs interventions dans les domaines qui nous concernent. Ces interventions ne sont ni directes ni avouées : elles se font sous le masque de fausses associations loi de 1901, telles qu'ADDIM, ADDAM, CIDJ...

Que demandons-nous ? D'abord la clarté et la transparence. Nous n'avons jamais dit que les fonctionnaires de ce pays avaient pour seule mission de ne rien dire, de ne rien faire, et de ne prendre aucune responsabilité. mais, s'ils le font, qu'ils le fassent au grand jour, et selon une politique clairement exposée. Que les Administrations, et, par là, les fonctionnaires de tous niveaux, prennent des responsabilités de Service Public, quoi de plus normal ! Une seule condition : qu'ils le fassent à visage découvert et non plus derrière ces paravents misérables qui ne trompent personne et empoisonnent les relations.

Si les interventions publiques s'organisent et se structurent selon des programmes au niveau de l'Etat et surtout des collectivités territoriales, ce sera pour nous l'amorce de véritables Services Publics qui devra bien entendu laisser une place aux véritables associations.

Au passage, cette question pour nous-mêmes : par quelle organisation des usagers des consommateurs, des participants, allons-nous être présents dans la gestion démocratique de ces Services Publics ?

Sur ces bases rapidement esquissées, quelques exemples qui attestent que les choix fondamentaux n'ont pas encore été faits :

- En premier lieu : le développement de la vie associative. Le texte soumis à consultation, tant des associations que de l'ensemble des Ministères concernés, a pour objet de donner aux associations les moyens de participer au changement dans le cadre d'une société plus ouverte, plus libre, plus décentralisée. Ce texte -et nous l'avons dit et écrit- ne va pas jusqu'au bout des choix formulés, et il risque ainsi de mêler la nécessaire responsabilité publique et le tourbillon des initiatives des associations. Il est impératif que tout projet apporte en préalable deux clarifications :

- . la première de renvoyer à d'autres textes la définition des règles impératives qui permettront aux associations qui les acceptent, et ce pour des activités précises, de participer à la mise en oeuvre de programmes de Service Public. C'est là dans le domaine de l'action volontaire, la traduction du principe de laïcité. En conséquence, la reconnaissance d'utilité sociale ne peut être que la condition nécessaire, mais non suffisante, pour se voir déléguer une mission de Service Public.

- . la deuxième, en référence à l'Economie Sociale, doit écarter du bénéfice de toutes dispositions nouvelles les activités conduites par des associations servant de couverture aux intérêts commerciaux.

Tant que ces deux clarifications n'auront pas été apportées, rien ne permettra d'atteindre les objectifs rappelés ci-dessus ;

- Un deuxième exemple concerne la relation entre associations et collectivités locales au moment de la mise en place de la décentralisation.

Doit-on laisser progresser, sans y prendre garde, la tentation pour toute municipalité de Droite ou de Gauche, de favoriser une ou quelques associations qui deviennent ainsi de simples courroies de transmission ? C'est là que nous situons sans équivoque -et entre autres- les initiatives prises par des responsables socialistes qui ont mis en place la CGTL. Que l'on nous comprenne bien : nous ne mettons pas en cause le fait que des associations se créent et se développent à partir d'engagements politiques, philosophiques ou religieux. Mais la CGTL n'est pas une association, puisqu'elle regroupe des collectivités locales. C'est là faire l'économie de l'engagement laïque, c'est-à-dire -faut-il le rappeler- de l'engagement au service de tous. Que des partis de Droite s'engagent sur ce terrain, c'est leur affaire. En son temps; nous avons clairement indiqué que nous ne participerions pas à cette initiative;

- Troisième exemple : l'engagement d'une politique de l'éducation populaire. Nous avons salué son renouveau, au moins dans le vocabulaire, mais il nous semble qu'il reste beaucoup à faire, car nous pensons qu'elle reste la voie privilégiée d'un véritable développement culturel pour tous. Non seulement elle requiert des dispositions structurelles précises, mais c'est par elle que pourront s'affirmer les identités culturelles, régionales et ethniques, en même temps que les solidarités nationales et internationales, par elle que se diffuseront les connaissances scientifiques et techniques, par elle que se développeront les prises de conscience sans lesquelles l'Economie Sociale resterait un concept vide, le chômage une manifestation de la fatalité, la nouvelle citoyenneté une utopie. N'ayons pas peur de le dire, l'éducation populaire peut être la conscience de la société socialiste et laïque. Encore faut-il aider à ce que cette conscience émerge.

- Dernier exemple : la préparation du IX<sup>e</sup> Plan. Alors que tout changement doit s'effectuer à partir de moyens nouveaux et importants, le contexte international est défavorable, ce qui doit nous rendre plus vigilants et plus exigeants quant à la cohérence et à l'harmonisation du secteur de l'éducation et de la culture.

En conclusion, ce qui nous semble évident après un an de Gouvernement de la Gauche, c'est qu'il va falloir choisir : on ne pourra pas donner satisfaction à tout le monde à la fois.

Pourquoi ne pas s'attacher en toute priorité à ceux qui ont voulu le changement, et qui ont contribué, par leur vote, à le rendre possible ?

Qu'on prenne garde que ceux-là, déçus, se détournent, et qu'on ne compte pas pour les remplacer sur les groupes d'intérêts particuliers qui auraient réussi, par pression ou par chantage, à conserver leurs avantages. En plus bref, il ne nous paraîtrait pas sain qu'un Gouvernement tente de satisfaire ceux qui lui ont refusé leurs voix et qui sont décidés à rester, quoiqu'il fasse, ses adversaires.

A notre tour maintenant. Quel jugement peut-on porter sur l'année écoulée, et cette fois, en ce qui nous concerne?

D'abord au niveau départemental

Nous l'avons souvent dit : le rôle d'une Fédération est double : elle est d'abord l'organisation fédérative des associations locales, elle est aussi, en elle-même, une association départementale qui développe et gère un certain nombre d'activités et de services. C'est sur ce deuxième aspect que je souhaite, cette année, mettre l'accent.

On peut d'ailleurs dire que ce rôle, au fil des années, s'est renforcé : les Fédérations développent elles aussi -mais ce parallèle n'est qu'une boutade- leurs interventions directes, ce qui est très positif. Ainsi, elles mesurent mieux les actions à engager, les pédagogies à mettre en oeuvre, et deviennent plus crédibles aux yeux des partenaires départementaux, ce qui est loin d'être négligeable, compte tenu du rôle renforcé de l'Assemblée départementale. Mais...

Mais, les gestions sont de plus en plus difficiles ; souvent, elles amènent à jouer un rôle social sans en avoir les moyens et cela conduit à de lourds déficits.

Mais, les énergies ont tendance à s'orienter vers le propre devenir de l'entité départementale, laissant de côté le tissu local dans lequel réside la nature intime de notre Mouvement.

Mais, les militants, accaparés par la gestion et la recherche des équilibres financiers, de plus en plus conduits à s'effacer derrière des professionnels, se mettent en retrait, en particulier de Conseils d'Administration où l'on parle plus d'entreprise que d'engagement, et ne retrouvent plus les débats autour des objectifs intellectuels, culturels, de liberté, qui étaient à la base de leur militantisme.

Mais, les intérêts des entreprises -confédérales comme fédérales- ont tendance à prendre le pas sur la solidarité et la coopération. Ainsi, nous rencontrons de plus en plus de difficultés à assurer le rayonnement de notre Mouvement au niveau des productions. La non diffusion par les Fédérations des publications qui trouvent de plus en plus un marché hors du Mouvement. Si ces publications ne conviennent pas, ou s'il faut s'engager sur une autre voie, qu'on nous le dise. Sinon, il nous faut engager de sérieux efforts. Notons tout de même une légère remontée sur le titre récent, "le cinéma érotique", qui donne à nos spécialistes du marketing des indications sur les orientations à venir.

Ne risque-t-on pas, si nos publications n'atteignent pas le marché intérieur, de réduire à quelques formes stéréotypées le débat d'idées, qui, avant toute chose, fonde la vitalité d'un Mouvement ? Ne risque-t-on pas de voir se développer un Mouvement hors du Mouvement ? Voilà une question posée directement aux Fédérations.

Venons en au niveau régional, plus neuf dans sa forme, et d'un dynamisme certain. Cette année, disons-le d'entrée, a permis à la régionalisation de se construire. Enfin, nous y sommes ! Des Unions de Fédérations voient le jour, non plus de façon fantomatique, non plus téléguidées de Paris, mais de la volonté même des Fédérations qui, passant de la règle d'unanimité à la règle de majorité, ont accompli un pas immense, dont chacun ici mesure le caractère irréversible. La région Ligue devient ainsi partenaire à part entière des nouvelles institutions régionales et des Administrations. N'y-t-t-il cependant aucune ombre ? Pourrions-nous par exemple supporter les inégalités entre régions, comme nous supportons les inégalités entre départements qui peuvent, de plus en plus difficilement d'ailleurs, s'atténuer par la solidarité nationale ? Ne risquons-nous pas de voir l'image de la Ligue

affectée par les inégalités entre régions au niveau du développement ? C'est une question réelle, et la réponse à y apporter ne pourra être indéfiniment reportée.

Ne sousestimons pas non plus les problèmes que posent l'établissement de tout échelon supplémentaire, même si, comme celui-là, il est nécessaire au dynamisme général. N'oublions pas que tout échelon doit aussi alléger les autres et s'accompagner de véritables transferts de compétences. Nous sommes bien partis, il nous faut rester vigilants.

#### Le niveau confédéral enfin.

L'année qui vient de s'écouler a vu une modification sensible de l'organisation du Centre confédéral. Ce ne sont pas là de simples réformes : le Conseil d'Administration vient ainsi d'engager une série de paris difficiles, mais dont dépend l'avenir.

Le premier de ces paris, c'est de considérer que le développement du Mouvement ne sera pas monolithique, mais sera fait des développements, sans doute inégaux, d'unités autonomes. Ainsi, le Service Audio-visuel a rejoint CITEVOX, la création de l'INFREP permet d'aborder le champ mais aussi le marché de la formation, le Service Vacances est maintenant doté d'une structure plus offensive. Bien sûr, tout ceci représente des risques, et tout n'est pas engagé, puisque le Service Culturel n'est pas encore concerné. Mais chaque chose en son temps.

Autre pari, autre risque : l'appel à des cadres nouveaux. Les orientations prises en matière de gestion conduisent à engager des professionnels formés aux responsabilités qu'ils auront à assumer. Les uns disent "ce n'est pas trop tôt", les autres restent méfiants. Il dépendra de la maturité politique du Conseil d'Administration et, au bout du compte, de celle du Mouvement, que ces choix, qui sont bon pour d'autres, le soient aussi pour nous.

Organiser autrement la gestion, la rendre transparente, c'est aussi un risque. Nous souhaitons, par la transparence, aller vers un développement des solidarités à l'intérieur du Mouvement. Or, la Confédération a été longtemps perçue par les Fédérations comme une machine qui ne tournait qu'en prélevant une dîme sur l'ensemble des opérations. A en croire certains, qui n'ont jamais pu nous faire croire qu'ils avaient vocation pour être des moutons, nous aurions vécu de la tonte. Cela a été dit, il n'y a pas si longtemps, à une tribune semblable.

Nous avons donc fait le premier pas. Désormais, au grand jour, la Confédération paie quand elle le doit, entend partager les profits comme les risques. Si nous sommes suivis, nous avons toutes les chances de réussir. Sinon, notre pas aura été un pas inutile sur un chemin impossible.

Sur ces paris, le Trésorier Général reviendra, les abordant par l'autre versant.

Prendre des risques, voilà de quoi rendre pessimiste le ligueur, car il en a tellement vu ! Mais, même si nous n'en avons pas toujours l'air, nous sommes optimistes. Pour gagner nos paris, pour agir hors de nous-mêmes et de nos habitudes, il nous faut agir sur nous-mêmes et partager les mêmes convictions quant aux raisons d'espérer.

Nous sommes d'abord persuadés que nos propositions au service des libertés individuelles sont suffisamment claires pour être entendues de tous. Tout le monde ici sait que la laïcité c'est d'abord la liberté, comme le rappelait la banderole du CNAL à la Fête du Bourget le 9 mai.

Récapitulons nos propositions qui portent nos raisons d'espérer, en nous-même, pour l'avenir.

En premier lieu, nous entendons, mais je n'y reviendrai pas, voir se réaliser l'Ecole de l'Education permanente.

En second lieu, nous entendons jouer pleinement, sans concession, le jeu du Service Public, car, lui seul peut être garant des libertés, à condition qu'il ne devienne jamais -mais nous devons et devons y veiller-- un Service Public étatique et bureaucratique. Allons jusqu'au bout de cette proposition, comme des autres. Nous ne pouvons envisager une intégration des établissements privés sous contrat qui laisse subsister leur caractère propre. Nous ne pouvons envisager non plus que ceux qui n'auraient pas choisi l'intégration continuent à percevoir des fonds publics, au-delà d'un délai permettant le choix véritable -et qui implique dont les personnels concernés--.

Mais, ce qui est valable pour d'autres, doit aussi s'appliquer à nous-mêmes. Depuis 25 ans, et devant la carence publique, nous avons été amenés à créer des établissements pour enfants et adolescents inadaptés. Nous sommes prêts à les remettre sous la responsabilité publique, après -cela va de soi- en avoir négocié les conditions d'intégration. Ceci reste valable pour tous les équipements dont la réalisation appelle l'intervention totale de fonds publics. Ils doivent être propriétés de la collectivité et non de groupements privés, dont nous sommes. C'est sur cette voie que nous nous engagerons pour l'établissement de Valence en Brie. Une telle démarche engage tout le Mouvement.

Dans le même temps, nous défendons une politique contractuelle entre le Service Public et les associations. Elle fera progresser l'idée de Services Publics non étatiques et décentralisés.

Nous entendons aussi voir mise en place une politique nouvelle concernant les personnels. Dans la mesure où ils interviennent dans le Service Public, ou pour des activités reconnues par lui, ils doivent être des agents du Service Public. Dans le passé, nous avons rencontré des difficultés insurmontables, chaque fois que nous avons essayé de contourner la contradiction fondamentale d'emplois publics rémunérés par des groupements privés sur la base de subventions publiques.

Oui, nos propositions portent nos raisons d'espérer. Elles relèvent d'une conception cohérente des rapports "public-privé". Elles nous confortent dans notre certitude d'être, dans le changement en cours, une force constructive. Elles ne relèvent pas d'une vision abstraite des choses. Nous mesurons au contraire pleinement les nécessités de notre temps, et nous avons largement dépassé quelques interrogations de jadis et de naguère, parvenant ainsi à plus de lucidité sur nous-mêmes.

Tout d'abord, nous savons maintenant qu'il n'y a pas un développement économique d'un côté, un développement culturel de l'autre, qu'ils ne peuvent être disjoints, ou à l'opposé subordonnés l'un à l'autre. La prospérité peut s'accompagner d'une véritable régression culturelle, certaines avancées culturelles ont eu lieu en période d'incertitude économique. Une société qui ne maîtrise pas l'un et l'autre, l'un en harmonie avec l'autre, se condamne à l'échec. La culture c'est aussi une philosophie du développement, mais une philosophie qui ne joue un rôle que si elle est largement popularisée. Nous avons conscience, dans nos propositions, d'avancer simultanément sur les deux voies. C'est cela l'éducation populaire de notre temps.

Notre politique culturelle est à la fois dynamique et réaliste. Ceci ne veut pas dire que chacun de nous doit respecter -pour lui-même et à tous moments- cet équilibre. Cela veut dire que la diversité de nos actions fait, au double sens du terme, le Mouvement.

Cette dualité, nous la mettons en oeuvre dans notre vie quotidienne, et nous y avons vu longtemps une contradiction insurmontable. Oui, nous sommes à la fois un Mouvement et un groupement d'entreprises relevant de l'Economie Sociale. L'un et l'autre, l'un par l'autre. Malheur à nous si nous oublions que nous assumons nos idées en les vivant. Il est facile de dire que le développement économique et le développement culturel sont étroitement imbriqués ; et il est plus difficile d'être en même temps Mouvement d'idées et entreprise. Mais, comment ne pas voir que ceci donne de cela une démonstration convaincante !

Enfin -tout le monde ici le sait, mais il faut le répéter pour ceux qui nous écouteraient ailleurs, la Ligue a conscience d'être un Mouvement non au-dessus des autres, mais un Mouvement parmi les autres. Peut-être que dans la vie quotidienne, nous avons peine à accepter que d'autres vivent et grandissent, et parfois réussissent là où nous échouons. Cela est bon, même si c'est parfois difficile à avaler. Plus de monopole donc. Que chacun soit jugé à ce qu'il fait, et non pas à partir de ce qu'il dit qu'il fera. Ne souffrons plus d'être, de ci ou de là, mal compris ou perçus comme des gêneurs. Mais efforçons-nous toujours d'être considérés sur notre réalité.

°  
°

Au terme de ce tour d'horizon au cours duquel nous avons essayé de n'être complaisants ni pour les autres ni pour nous-mêmes, de traduire à la fois nos inquiétudes et nos raisons d'espérer, essayons de conclure.

Il est clair d'abord que le combat laïque continue : ce n'est pas parce que la Gauche est aujourd'hui au Pouvoir, que tout va de soi. Hier, avec la Droite, nous n'avions rien à espérer, rien à attendre. Aujourd'hui, le combat est le même, mais il existe des raisons d'espérer.

Le combat laïque aujourd'hui c'est une nouvelle conception du Service Public. Nous avons pu mesurer, à l'occasion de la célébration du centenaire des lois scolaires, une évolution importante des militants laïques, même si elle ne s'exprime pas d'une manière aussi bruyante que certains points de vues excessifs et minoritaires.

Il y a cent ans, la France était divisée, l'Eglise était une entité anti-républicaine. Il a fallu faire une école de protection, une école qui ne conservait que ce qui unit les hommes. C'était l'époque où "blancs" et "rouges" en venaient vite aux mains, peu de temps avant que l'Affaire DREYFUS ne partage la France au cours d'affrontements souvent très durs. Rappelez-vous la fameuse caricature "ils en ont parlé". L'école a voulu éviter que les enfants se battent autour de ce qui divisait leurs parents. Elle s'est voulu neutre.

Aujourd'hui, qui pourrait prétendre que la situation est la même ? Mais qui pourrait prétendre qu'il n'y a plus de combats à mener contre l'ignorance, l'appropriation de l'enfant par l'adulte ? Le Service Public, comme hier, ouvert à tous, doit passer de la neutralité à la protection à la prise en compte des différences. Le succès populaire qui a marqué le centenaire doit faire réfléchir l'Eglise catholique. Ou, une fois encore, elle s'engagera dans la bataille du côté de la Droite, et alors elle aura démontré son refus de changer, ou bien elle refusera de tomber dans le piège, et son nouveau visage sera alors crédible.

Mais, ce succès populaire nous permet aussi de mieux voir sur quelle voie nous devons nous engager. Sans anticiper sur les travaux de demain, je voudrais rappeler quelques idées.

En premier lieu, ce Service Public unifié doit permettre un assouplissement de la carte scolaire. Sans aller jusqu'à une liberté totale du choix de l'établissement -difficilement compatible avec une bonne organisation du Service et un coût raisonnable-, n'oublions pas que c'est la rigueur de la carte scolaire qui a écarté de nombreux enfants de l'école publique. Faisons en sorte que Service Public ne veuille pas dire rigidité et bureaucratie, faisant du privé (qui de toute manière devra accepter les mêmes procédures) le seul recours pour ceux qui -à tort ou à raison- s'estiment insatisfaits.

Autre révision qui porte atteinte à un autre dogme : la scolarité obligatoire doit être considérée comme un ensemble qui évite la rupture entre l'école élémentaire et le premier cycle. Au moment du prolongement de la scolarité obligatoire, on a laissé se maintenir, sans tenter d'établir une compatibilité, l'école élémentaire et le premier cycle, entre école pour tous et l'ancienne école faite pour une minorité. Le Service Public nouveau devra rapprocher l'école et le collège, notamment en définissant les modalités de l'orientation de la scolarité obligatoire.

Il faudra aussi au collège notamment définir les conditions de la liaison "école-entreprise", deux forteresses qui n'ont guère la pratique de s'ouvrir, et surtout pas l'une sur l'autre.

Puisqu'à l'âge du collège, tout le monde est à l'école, quelle occasion unique d'une prise de contact commune, pour ceux qui poursuivront leur scolarité initiale, comme pour ceux qui entreront à 16 ans dans la vie active. Ce ne sera une perte de temps pour personne, mais cela signifiera un changement de mentalité pour tout le monde, pour l'école sans doute, pour l'entreprise certainement. Pourquoi ne pas poser à cette occasion le problème de l'entreprise ouverte sur la culture ? Ce double effort de rapprochement est une des tâches urgentes.

Il faudra enfin que soit concrétisée la participation à la gestion du nouveau Service Public. Tout ce que les Ministres de la Droite ont tenté de mettre en application avait pour but de montrer l'impossibilité de la coopération "enseignants-élèves-parents". Il faudra sans doute voir les mesures à mettre en oeuvre pour assurer plus de participation des élèves à la vie de l'établissement et associer davantage les parents à la gestion du Service. La relation "parents-enseignants" ne peut se traiter en termes de gestion tripartite.

En la matière, le terrain de l'établissement renforce les antagonismes parce qu'il met en avant les responsabilités liées à la nature des rôles assumés. Ne mettons pas sur un même pied gestion du service et gestion de l'acte éducatif. Les deux doivent être traités, mais dans des cadres différents.

Venons en, en dernier lieu, à l'ouverture de l'établissement : voilà une notion qui n'est pas nouvelle dans nos débats, mais qui reste à mettre en oeuvre à peu près complètement, hors quelques expériences isolées. La question est simple : en dehors des horaires d'enseignement, comment le Service Public peut-il accueillir enfants et jeunes ? Si l'on ne veut pas qu'il y ait rupture entre l'horaire obligatoire et ces moments d'accueil, il faut que les personnels de l'Education Nationale puissent intervenir dans les deux, à condition que leurs interventions, dans l'un et l'autre cas, soient incluses dans leurs horaires de service. Il n'y a pas d'autre réponse : une école ouverte sur le temps libre, ce qui suppose que les enseignants puissent s'adresser aux jeunes, et aussi aux adultes. Soit dit en passant, une des causes de l'usure de la pédagogie en direction des enfants ne vient-elle pas du fait que les pédagogues n'ont que des jeunes comme interlocuteurs ?

L'ouverture de l'école conduit à l'ouverture à la diversité. Qui pourrait aujourd'hui prétendre que les enfants ne sont pas confrontés de plein fouet à l'actualité, ne serait-ce que dans les tristes -mais réitérées- circonstances où les innocents paient le prix des calculs cyniques des hommes de guerre ? Donc, plus d'école séparée de la diversité des hommes. Notre planète, c'est le monde, le tiers comme le quart, le Nord comme le Sud, l'Est comme l'Ouest. Plus de terriers, de masques, d'abris : la misère, la guerre, les mentalités étrangères -mais les étrangers doivent-ils toujours avoir tort quand on est laïque- se bousculent à nos portes.

Comprenons...

La laïcité aujourd'hui, c'est le lieu de la diversité. Des mondes lointains qui s'accrochent à nos écrans de télévision, aux mondes proches qui réclament leur identité et le droit à la langue, c'est l'universel qui nous provoque. Peut-être l'avions-nous imaginé plus uniforme. Force est aujourd'hui de le reconnaître : l'universel ne peut passer que par la reconnaissance du droit aux différences. Que ceux qui ont des choses à dire, qui les séparent des autres, s'expriment en toute liberté dans le Service Public, s'adressent aux jeunes qui acceptent de les entendre.

Pour finir, quelques mots sur socialisme et laïcité

Ce rapprochement pourrait, pour certains, ne pas être de circonstance, puisque nous avons, il y a quelques années, et pas loin d'ici, opté pour le socialisme, sans, que je sache, répudier la laïcité. Et pourtant, les circonstances nous invitent à rapprocher, à interroger l'un par l'autre deux courants qui, pour s'être développés parallèlement dans la société française, car il faut se rappeler que le socialisme dont nous parlons est de tradition française, et que la laïcité est un concept souvent incompris hors de nos frontières, n'ont pas pour autant une histoire commune.

Il sera même essentiel d'étudier un jour les convergences et les divergences de ces deux grands courants d'émancipation des esprits qui ne sont, ni l'un ni l'autre toujours exempts des défauts qu'ils prétendaient combattre. Il faut savoir réveiller le passé quand il dort d'un sommeil sans rêves.

Nous nous sentons, nous nous disons, au lieu où les deux héritages se fécondent mutuellement, peut-être parce que les terrains de l'éducation et de la culture et de la communication sont les plus propices à cette rencontre, peut-être parce que l'histoire nous a placés là, peut-être parce que, même si nous ne le disons pas, nous avons accepté de prendre quelques distances avec l'héritage pour mieux le servir, ce qui est le droit de tout héritier, peut-être...

Mais qu'importe! Il se trouve que nous sommes là. Socialistes et laïques, nous devons être deux fois plus vigilants que si nous étions l'un ou l'autre. On peut être socialiste sans être laïque, et laïque sans être socialiste. Se dire l'un et l'autre n'est pas se réfugier derrière l'une ou l'autre barrière selon les circonstances. Tout notre rapport moral, s'il a atteint son but, développe une pointe de malveillance, on pourrait dire : martelle -cette volonté-

Répêtons encore. Nous sommes pour le Service Public, passionnément, et contre tous les monopoles, y compris le nôtre. Nous proposons que l'Education, la Culture, la Communication ensuite, offrent à chacun, sans distinction, les mêmes possibilités d'accès, mais aussi les mêmes possibilités d'affirmer toutes ses différences. Nous avons bien dit toutes.

Notre ami Pierre JAKEZ HELIAS, rappelle souvent le temps où il était interdit de cracher par terre et de parler breton. Nous ne recommandons toujours pas expressément de cracher par terre, mais nous disons qu'il est bon d'être bilingue.

Je rappellerai le temps où l'école laïque, pour éviter aux enfants les pugilats de leurs parents, expulsait tout ce qui pouvait porter à débat trop brûlant.

Je voudrais peser mes mots, et ne plonger personne dans la stupeur, mais est-il normal, dans notre civilisation de 1982, d'enseigner la mythologie grecque et d'ignorer les évangiles ? Est-il normal de voir sur les écrans géants "Apocalypse now" et d'ignorer l'Apocalypse -un texte magnifique-, parole d'athée? Est-il normal que l'école soit enfermée dans le menu à prix fixe -conventionné), quand nous savons le monde si diversifié que la maturité d'un peuple se mesure à sa capacité de coexister intimement en toute sérénité ? Voilà le pas immense que nous avons fait.

Mais, quand nous demandons au nouveau Service Public à la gestion duquel participeront les usagers, quand nous demandons une véritable école de l'éducation permanente dans laquelle l'état ne soit pas le maître suprême mais le garant, il nous semble que nous contribuons à une rénovation du socialisme, que le socialisme avait certes entreprise sans nous, mais à laquelle il n'était pas préparé par ses luttes passées.

Quand on devient le Pouvoir dans l'Etat le plus centralisateur, au nom d'une doctrine qui a toujours fait de l'Etat une machine de guerre contre le capital exploiteur, c'est une pente naturelle que d'être étatiste, même sous les couleurs de la décentralisation. C'est pourquoi nous rappelons inlassablement que le Service Public n'est pas l'Etat ; il est le Peuple.

Cette rencontre -au fond, elle devrait faire date, car elle signifie que la tolérance, clé de voute de l'idéal laïque, va jusqu'au bout d'elle-même, en même temps que l'égalité devant les contraintes économiques, et juridiques, clé de voute du socialisme - est largement facilitée par la démarche du socialisme français depuis une dizaine d'années.

Ce n'est pas un paradoxe qu'il faille franchir les frontières pour comprendre combien nous sommes proches, au-delà des souvenirs historiques nationaux, de toutes les tentations du Gouvernement de la Gauche, pour ouvrir la France rendue à ses différences, sur la complexité des espaces culturels -européens, méditerranéen, francophone- sans laquelle elle se serait pas elle-même.

Je le reconnais, ce rapport fait état de préoccupations peut-être trop étroitement nationales. C'est sans doute sa faiblesse, alors que le monde entier, l'arrogance du Nord comme la misère du Sud, nous rappelle chaque jour que nous sommes vulnérables et fragiles.

Mais, l'aveu d'une faiblesse n'est pas forcément une faiblesse. C'est le simple constat que notre idéal n'est pas si dépassé qu'on veut bien le dire, et qu'on n'en a pas fini de combattre pour la tolérance et la liberté.

Et, comme le disait Robert DADER,

"L'IDEAL LAIQUE VIVRA TANT QU'IL Y AURA DES HOMMES".